

SG IMAGE 2017
Société anonyme
au capital de 3.300.000 Euros
Siège social : 2, rue Dufrenoy- 75116 Paris
837 666 619 R.C.S. Paris

(la « *Société* »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 6 JUIN 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour soumettre à votre approbation la dissolution de la Société.

Fort du processus de cession entamé, nous avons obtenu le 24 février 2025 l'autorisation anticipée de dissolution de la SOFICA de la part de la DGFIP nous permettant d'envisager une liquidation prochaine de la Société.

Ainsi, il vous est proposé de voter la dissolution anticipée de la Société lors de la prochaine Assemblée Générale et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour. Le siège de la liquidation serait fixé au siège social 2 rue Dufrenoy – 75116 Paris.

Dans l'hypothèse d'un vote favorable à la dissolution anticipée de la Société, il vous est proposé de nommer la société BELLINI PARTNERS (RCS Paris 802 991 901) en qualité de liquidateur. Cela aura pour conséquence de mettre fin aux fonctions des administrateurs, du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Liquidateur ainsi nommé devrait dresser un inventaire de l'actif et du passif de la liquidation, un bilan d'ouverture de la liquidation et convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la date de ce jour, aux fins d'information de ces derniers sur l'inventaire et le bilan d'ouverture de la liquidation.

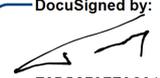
Le Liquidateur ne percevrait aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Le Liquidateur aurait pour mission de céder, au meilleur prix, l'ensemble des participations détenues par la Société d'une part et de résilier, en temps utile, l'ensemble des contrats liant la Société à des tiers d'autre part. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'il avisera, tout l'actif de la Société. Il aurait également pour mission de payer l'ensemble des dettes de la Société à l'égard des tiers. Il prendrait toute décision de nature à éteindre tous les droits des créanciers à l'égard de la Société et en général tout le passif de cette dernière. Il disposerait des pouvoirs les plus étendus à cet effet.

Le Liquidateur aurait qualité pour représenter la Société auprès des tiers, notamment les administrations publiques ou privées ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Il serait tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour rendre compte de son activité.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées et sommes à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaitez.

DocuSigned by:

E8D5C73FE0C84FD...

Le Président Directeur Général
Monsieur Fabrice IMBAULT